

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2019

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BÉRALDIN (arrive 20h06), BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, FILET-COCHE et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE et REBERT

Absent ayant donné procuration : Mmes CHARRAS et FOUDEZ

Absents excusés :

Absents : Mrs BRABANT et WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme VILLARD

☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2019 :

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des observations concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

☞ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 24 juin 2019 :

Mme Bonnet procède à une synthèse des réflexions de cette commission qui s'est réunie le 24 juin 2019 et concernant les points suivants :

Monsieur le Maire souhaite juste avant informer le conseil que compte tenu des intempéries ayant touchées récemment le département, les dotations départementales pourraient être affectées prioritairement aux conséquences de celles-ci, d'où une incertitude sur les aides qui seraient attribuées.

- Les murs du cimetière

La commission propose de retenir le devis de « La Providence ». Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 30% par le conseil Général.

- Isolation thermique Mairie

La commission propose de retenir le devis de « La menuiserie du Royans ». Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 30% par le conseil Général et 50% jusqu'à 20 000 € + 30% au-delà par le SDED.

- Chéneaux de l'église

Concernant la demande d'un membre de la commission consistant à empêcher l'accès du clocher aux pigeons pour éviter les salissures, il s'avère que cela ne sera pas possible car la nacelle de l'entreprise n'est pas assez haute.

- L'accessibilité école élémentaire

La commission propose de retenir le devis de « Ludovic Champey ». Ces travaux seraient

subventionnés à hauteur de 30% par le conseil Général.

- Travaux de voirie 2019

Plusieurs élus s'étonnent du coût élevé de l'étude demandée par la CCRV au cabinet BEAUR. En effet, 8 000 € d'étude pour les travaux de mise en sécurité de la portion de route du pont d'Aix entre l'ancienne poste jusqu'à la halte-garderie.

- Film antisolaire salle du Puits

L'efficacité de ce dispositif n'est actuellement pas facile à démontrer dans la mesure où l'aération des locaux ne peut se faire pendant les heures les plus fraîches, c'est à dire la nuit. En tout état de cause le choix de ce matériau ne pourra pas être retenu pour isoler la verrière de la mairie en raison du réfléchissement trop intense de la luminosité solaire sur l'extérieur.

- Assainissement des Combes et Cornier des Serres

Le montant estimé des travaux, qui devraient débuter en novembre, sera subventionné à hauteur de 25% par l'état (DETR) et de 55% (Conseil départemental).

- Enfouissement réseau EDF et France Télécom Quartier des Bournières

La commune a budgétisé 70 000 € environ, subventionnés à hauteur de 30% par le SDED pour améliorer et enfouir le réseau EDF et Télécom quartier des Bournières.

Cela permettra également le déplacement d'un ouvrage gênant. Mme Fillet-Coche demande quel est l'ouvrage concerné. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de travaux de départ visant à rendre le quartier un plus esthétique et que le poteau supprimé en même temps est sur la propriété de Mme Mothion Elisabeth.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SOCIALE DU 25 juin 2019

Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES relate les différents éléments de discussion de cette commission qui s'est tenue le 25 juin 2019.

- Service cantine unique

Dès la rentrée 2019 la cantine se déroulera sur un service unique maternelle et primaire.

- Repas à 1€

M. Chevalier pense qu'il faut s'attacher à étudier cette disposition pour la rentrée 2020 au plus tard, sans attendre le retour d'expérience de la commune de St Thomas qui ne s'applique pas forcément à la commune de St Laurent, et suggère de faire le plus tôt possible une simulation sur les différentes tranches de quotient familial afin de pouvoir faire bénéficier de cette mesure les personnes qui en ont le plus besoin.

- Marché de restauration scolaire

Le marché restauration se termine en juin 2019 et un autre marché a été lancé pour la rentrée 2019. La commission propose de retenir "Terres de cuisine" qui apportera une réelle amélioration en termes de qualité des repas. Le coût supplémentaire induit est évalué à

environ 1 800 € par an. Chaque semaine le degré de satisfaction des enfants sera analysé à l'aide d'un questionnaire.

Approuvé à l'unanimité

1.1 RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Le règlement du périscolaire doit être validé car quelques changements sont opérés pour l'année scolaire 2019/2020. Le service de cantine sera commun pour les deux écoles. L'accueil de la garderie du matin ne se fera plus côté tisanerie mais par l'entrée principale de l'école. L'inscription scolaire s'effectuera par internet, via le portail famille.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce nouveau règlement.

Approuvé à l'unanimité

1.2 MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché de restauration scolaire arrive à échéance, un nouveau a été lancé auquel 4 entreprises ont répondu. Après analyse et avis de la commission sociale il est proposé de retenir "Terres de cuisine" comme prestataire pour cette année scolaire.

M. Rébert demande pourquoi le contrat avec la société "Plein sud" n'est pas renouvelé. Monsieur le Maire répond que de l'avis général la qualité des repas s'était dégradée (constat fait au niveau des restes dans l'assiette des enfants).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entériner l'avis de la commission sociale et de retenir "Terres de cuisine".

Approuvé à l'unanimité

1.3 DÉMISSION DE MONSIEUR BRABANT SIMON

M. Brabant conseiller municipal a envoyé sa démission suite à un déménagement. Copie de son courrier a été envoyé à la Préfecture qui a pris en considération cette décision. Étant Conseiller communautaire il doit être remplacé. La personne suivante sur la liste est M. Chevalier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la démission de M. Brabant et de prendre acte de son remplacement au conseil communautaire par M. Chevalier.

Approuvé à l'unanimité

3.1 CONVENTION TYPE PRESTATION DE SERVICE BORNE INCENDIE

La commune de Saint Laurent qui possède un appareil de contrôle de mesure de débit s'est proposée pour effectuer le contrôle des bornes à incendie sur l'ensemble des communes Royans-Vercors. Environ 200 bornes sont concernées. Toutes les communes ont été consultées. Actuellement 10 ont répondu. Mme Villard demande si des communes ont manifesté leur désaccord sur ce principe. La réponse est non. Les services techniques réaliseront cette prestation pour un montant de 40 € par borne.

Une convention type est élaborée et proposée aux communes intéressées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette convention type.

Approuvé à l'unanimité

4.1 CONVENTION ESPACE NATUREL SENSIBLE

Lors de la validation de la convention Espace Naturel Sensible par le Département de la Drôme, celui-ci a souhaité modifier la durée de conventionnement passant d'un conventionnement sur 30 ans à 3 fois 10 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

Abstentions 2 : Mmes CARVALHO PEREIRA MARQUES et VILLARD

5.1 AUGMENTATION TAUX HORAIRES AGENTS PERISCOLAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

Suite à la création de la nouvelle bibliothèque Ludothèque de Saint Laurent et à ses modifications des horaires d'ouverture, le contrat de l'agent en place devra être revu à la hausse de 17h30 semaine à 21h.

Suite au changement du service de cantine, il est nécessaire de revoir les emplois du temps de quelques agents du périscolaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les modifications de contrats de ces agents.

Approuvé à l'unanimité

5.2 RENOUELEMENT CONTRAT AGENT VACATAIRE SERVICES TECHNIQUES

Suite aux travaux en régie prévus, les tâches annuelles courantes plus celles programmées (bornes incendie), l'absence d'un agent actuellement en arrêt maladie et sa probable reprise en mi-temps, la commune doit renouveler le contrat du vacataire actuellement en place aux

services techniques jusqu'à la fin de l'année 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce renouvellement.

Approuvé à l'unanimité

5.3 GRATIFICATION STAGIAIRE INFORMATIQUE

Compte tenu de l'apport du travail effectué par ce stagiaire au niveau informatique dans l'intérêt de la commune, il est proposé de lui octroyer une gratification de 800 € pour les 6 semaines de stage effectuées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'attribution d'une gratification au stagiaire informatique de 800 €.

Approuvé à l'unanimité

DROITS DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire n'a pas fait usage de son droit de préemption pour la vente de trois maisons :

- Vente Faisan à Rebesco
- Vente Rebesco à Firolloi-Trouiller
- Vente ATRIOM 26 à Diaz Da Silva

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Une régularisation va être effectuée en faveur de deux agents recrutés dernièrement et qui ne bénéficiaient pas encore du Complément Indemnitaire Annuel.
- Le Centre de Gestion a par ailleurs relevé que trois agents doivent bénéficier, de droit, de la prime NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) avec 4 ans d'effet rétroactif. Cette régularisation va s'opérer.
- Les parcelles de forêt n°7 et 8 qui avaient été mises en vente n'ont pas trouvé preneur. Elles vont donc être de nouveau proposées à la vente sous forme de "bois façonné".
- A l'école élémentaire Mme Lemaître part en retraite et est remplacée par Mme Barraquand.
- La fermeture annoncée d'une classe de maternelle a été officiellement confirmée. En

conséquence de l'augmentation des effectifs par classe, un enseignant supplémentaire sera mis à disposition 2 jours / semaine pour aider les enseignants titulaires.

- La fibre optique : les travaux de déploiement du réseau ont commencé début juin et se poursuivront jusqu'en octobre. Passé un délai obligatoire de 3 mois, le marché sera ouvert aux différents opérateurs.

- En ce qui concerne les intempéries du 6 juillet, Monsieur le Maire a été informé que la Préfecture ne prendra pas d'arrêté "catastrophes naturelles" pour cet événement. Pour les dommages du secteur agricole le fonds d'indemnisation des calamités agricoles sera sollicité pour intervention.

- M. Rébert signale qu'une fois de plus des poubelles posées à côté des containers ont été projetées dans un champ. Une adresse laissée sur place a permis d'identifier le contrevenant qui a été sermonné.

Séance levée à 22h40